



Déclaration du SNUipp-FSU 61 sur la formation continue CAPD du 06 décembre 2012

La formation continue dans le primaire a 40 ans ... le bel âge et pourtant, un rapport de l'Inspection générale sur l'évaluation de la politique de formation continue des enseignants (rapport réalisé en octobre 2010 mais qui n'a été rendu public que très récemment) la déclare aujourd'hui bien mal en point !

Elle constitue un droit pour tous les enseignants. Or, faute d'une brigade suffisamment étoffée, de budgets à la hauteur de ce défi, nous assistons à des possibilités de départs bien trop insuffisantes, à la multiplication de micro-stages à public désigné, à des durées de stages très réduites. En effet, le plan de formation s'appauvrit considérablement d'année en année. Les animations pédagogiques, bien qu'étant des actes de formation, ne peuvent se substituer au droit de participer à des stages de formation continue et devenir de fait la seule possibilité de se former. La formation continue doit répondre à la fois aux besoins identifiés par l'institution mais aussi à la demande et aux droits en formation des personnels. Elle doit être ambitieuse, éclairer et déboucher sur des aspects variés de notre professionnalité et non se résumer à un apport de techniques utilitaristes car, enseigner est un acte créatif qui ne se réduit pas à appliquer des recettes. Se former est un acte volontaire qui doit être reconnu par l'administration. Celle-ci doit proposer et mettre en place d'ambitieuses et de nombreuses formations de qualité.

Plus personne n'ignore maintenant l'impact de la formation continue sur la réussite des élèves puisque le Président de la République, reprenant l'idée qu'un métier ça s'apprend, communique sur le besoin de proposer une formation continue solide. Nos collègues attendent donc vivement la remise en place d'une formation continue digne de ce nom.